

**Convention 2020 de Maitrise d’Ouvrage Déléguée n°Z200373COV entre la  
Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune d’Aix en Provence pour des  
opérations d’aménagement du réseau pluvial**

**Avenant n°1**

**La Métropole Aix-Marseille-Provence**

Dont le siège est sis : Le Pharo, 58 Bd Charles Livon, 13007 Marseille

Représentée par sa Présidente ou son représentant en exercice dument habilité pour intervenir en cette qualité aux présentes, et domiciliés audit siège

Désignée ci-après « La Métropole »

**D’une part,**

**La Commune d’Aix-en-Provence**

Dont le siège est sis : Hôtel de Ville, 13 616 Aix-en-Provence Cedex 1,

Représentée par son Maire en exercice, dument habilité pour intervenir en cette qualité aux présentes, et domicilié audit siège

Désignée ci-après « la Commune »

**D’autre part**

**Ensemble dénommées « Les Parties »**

**Article 1 – Objet de l’avenant n°1 à la convention**

Le présent avenant a pour objet de modifier l’annexe financière de la convention 2020 de Maîtrise d’Ouvrage Déléguée n°Z200373COV portant sur des opérations d’aménagement du réseau pluvial.

En effet, la convention initiale était basée sur des estimations de coût et de linéaire avant étude détaillée.

Il convient d’ajuster l’enveloppe aux dépenses réellement constatées et en tenant compte de la révision de prix.

De plus, deux opérations, la réhabilitation de la galerie rue Suffren et l’opération du secteur Val Saint André-Bel Ombrage ont été déprogrammées en raison de la crise sanitaire ou du report des aménagements de voirie.

Enfin, deux opérations, une sur la RD7n – secteur Célony et une seconde au niveau du fossé de la Robole non intégrées initialement aux opérations 2020 ont dû être réalisées afin de tenir compte de contraintes d'autorisation de voirie et de la dégradation très avancée de la berge du fossé de la Robole.

Les montants de la convention sont ainsi adaptés :

- en ajustant les montants des opérations listées dans l'annexe 2 de la convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée n°Z200373COV
- en intégrant les deux opérations Réseau pluvial RD7n-Célony et fossé de la Robole
- en supprimant les 2 opérations Galerie rue Suffren et Val Saint André – Bel ombrage

Les montants de la convention sont ainsi adaptés et la convention est portée de 1.001.437,50€HT, soit 1.201.725,00€TTC à un montant global de 1.110.266,13€HT, soit 1.332.319,36€TTC, soit une augmentation globale de 11%.

Les nouveaux descriptif et plan de financement de l'opération annexé au présent avenant est substitué au plan figurant en annexe de la convention initiale.

\* \* \* \* \*  
\* \* \*  
\*

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
En trois exemplaires originaux

Pour la Commune d'Aix-en-Provence

Pour la Présidente de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence,

Le Vice-Président Délégué  
Transition écologique et énergétique,  
Cycle de l'eau, mer et littoral

Le Maire

Didier REAULT

## **ANNEXE 1**

### DESCRIPTIF DES TRAVAUX

<b>Nature</b>	<b>Localisation</b>	<b>Descriptif</b>
Dilatation du réseau pluvial	Stade Carcassonne – rue des Déportés de la Résistance	Dilatation d'un réseau de diamètre 400/500 mm en diamètre 800 mm – linéaire : 370 m
Séparation des réseaux public/privé	Parking Stade Carcassonne / terrain SDIS	Modification réseau et bassins de rétention suite projet construction SDIS
Réfection exutoire sur cours d'eau	Pont de la Torse – Stade Carcassonne	Réhabilitation d'un exutoire sur cours d'eau
Maillage réseaux pluviaux	Avenue Saint Jérôme / Oraison	Maillage réseau pluvial – diamètre 600mm – linéaire 60m
Mise en conformité réseau	Plusieurs voies de la commune	Conformités émergences pluviales sur réseau
Dilatation du réseau pluvial	Chemin des Platrières	Dilatation d'un tronçon de réseau en diamètre 800 mm - linéaire : 30 m
Réhabilitation de Galerie	Av. Schuman	Linéaire de réhabilitation : 100 m
Réhabilitation de Galerie	Av. Jacques de la Roque	Création d'un by-pass sur galerie pluviale
Dilatation du réseau pluvial	RD7n - Célony	Dilatation du réseau en diamètre 600mm et 800mm sur un linéaire de 150m.
Fossé de la Robole	Rue Paul Langevin	Confortement des berges sur un linéaire d'une trentaine de mètres.

## ANNEXE 2

### PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION ET AUTRES INVESTISSEMENTS Compétence : eau pluviale

<i>Libellé de l'opération</i>	<b>Aménagement de réseaux pluviaux</b>		
DEPENSES (€)	HT	TVA	TTC
Nature			
Dilatation du réseau pluvial Stade Carcassonne – rue des Déportés de la Résistance	333 333,33	66 666,67	400 000,00
Séparation des réseaux public/privé Parking Stade Carcassonne / terrain SDIS	35083,33	7 016,67	42 100,00
Réfection exutoire sur cours d'eau Pont de la Torse – Stade Carcassonne	182 290,30	36 458,06	218 748,36
Maillage réseaux pluviaux Avenue Saint Jérôme / Oraison	95 000,00	19 000,00	114 000,00
Mise en conformité réseau Plusieurs voies de la commune	91 875,00	18 375,00	110 250,00
Dilatation du réseau pluvial Chemin des Platrières	67 083,33	13 416,67	80 500,00
Réhabilitation de Galerie Av. Schuman	146 333,33	29 266,67	175 600,00
Réhabilitation de Galerie Av. Jacques de la Roque	15 005,00	3 001,00	18 006,00
Dilatation du réseau pluvial – RD7n - Célongy	102 595,83	20 519,17	123 115,00
Fossé de la Robole – rue Paul Langevin	41 666,67	8 333,33	50 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 110 266,13</b>	<b>222 053,23</b>	<b>1 332 319,36</b>

FINANCEMENT (€HT)		
Financeurs	Dispositif	EP
CD 13	Subvention sollicitée	801.150,00
Métropole	Autofinancement	309.116,13
<b>TOTAL</b>		<b>1 110 266,13</b>